

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 81 du 22 octobre 2021**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 9

#### **ERRATUM**

à l'arrêté ARM/SGA/DRH-MD du 5 octobre 2021 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion de la mobilité des personnels civils du ministère des armées dénommé "MOBILIA".

Du 21 octobre 2021

**ERRATUM à l'arrêté ARM/SGA/DRH-MD du 5 octobre 2021 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion de la mobilité des personnels civils du ministère des armées dénommé "MOBILIA".**

Du 21 octobre 2021

NOR A R M S 2 1 0 2 5 4 0 Z

---

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) modifié(s) :

↳ [Arrêté ARM/SGA/DRH-MD du 05 octobre 2021 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion de la mobilité des personnels civils du ministère des armées dénommé "MOBILIA".](#)

Référence de publication :

---

[L'arrêté ARM/SGA/DRH-MD du 5 octobre 2021](#) portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à la gestion de la mobilité des personnels civils du ministère des armées dénommé "MOBILIA" est modifié comme suit.

Insérer l'annexe jointe.

## ANNEXE

## ANNEXE

### LISTE DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET DES INFORMATIONS ENREGISTRÉES DANS LE TRAITEMENT "MOBILIA".

#### I. – Données relatives aux données d'identification des personnes :

1° Nom ;

2° Prénom ;

3° Adresse mail ;

4° Matricule service de rattachement ;

5° Date de naissance.

#### II. – Données professionnelles :

1° Intitulé du poste ;

2° Code poste alliance ;

3° Nom de l'employeur ;

4° Métier d'appartenance ;

5° Filières professionnelles ;

6° Emploi type ;

7° Métier cible (Menu déroulant) ;

8° Localisation géographique actuelle et localisation géographique cible ;

9° Description parcours professionnel (champ libre) ;

10° Description projet professionnel (champ libre) ;

11° Compétences (menu déroulant) ;

12° Liste des postes occupés ;

13° Formation initiale (diplômes, cursus scolaire, etc.) ;

14° Formation professionnelle ;

15° CV joint.